|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | FICHE D’INSCRIPTION |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Renouvellement |  | Création |  | Mutation |

|  |  |
| --- | --- |
| NOM DU LICENCIE :  ……………………………………………………  Prénom : ………………………… Sexe : F - M  Date de naissance : …………………………….  Lieu de naissance : ……………………………..  Département : ………………………………..…  Email : ……………………………………………  Tél : ……………………………………………… | REPRESENTANT LEGAL :  NOM : ……………………… Prénom :………………………  Profession :…………………………………………………………  Adresse : …………………………………………………………...  Code Postal :…………Ville :………………………………………  Téléphone mobile : …………………………………………………  Email : ……………………………………………………………… |

Tarifs des Licences

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Ecole HB | Moins e 11 | Moins de 13 | Moins de 15 | Moins de 18 | Senior | Loisir |
| CREATION | 120 € | 130 € | 150 € | 160 € | 170 € | 180 € | 130 € |
| RENOUVELLEMENT | 120 € | 115 € | 125 € | 130 € | 135 € | 180 € | 1. € |

Sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué en cas d’arrêt en cours de saison.

Vous avez la possibilité de régler votre licence en 3 fois, veuillez préciser ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date de paiement | Montant du chèque | Montant en espèce | Échéance : date d’encaissement |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Don au BEC Handball

Deux manières de vous impliquer dans la vie du club : en donnant de votre temps ou en effectuant un don (réduction d’impôt égale à 66% de son montant).

 30 €  30 €  50 € 100 €  ………… €

Enfin, si vous êtes chef d’entreprise, vous pouvez devenir partenaire du club.

Pour cela, contactez Edith Domingues au 06 12 30 32 37 ou Sophie Lamarque au 06 99 41 60 85

Autorisations

Transport et image

Je soussigné (e) M  et/ou Mme : …………………………………………………………………………………

Représentant légal de : …………………………………………………………………………………………...

* autorise les parents bénévoles ou/les entraîneurs adhérents au Club BEC HANDBALL à transporter mon enfant lors des compétitions sportives.
* donne mon accord pour que la/les photo(s) de mon enfant soient publiées sur le site internet et/ou autres supports de communication par le BEC.
* autorise à transporter mon enfant à l’hôpital en cas d’accident : nom de l’hôpital :

……………………………………………………………………………………...

LA CHARTE DU BEC HANDBALL

Droits et devoirs du licencié

**L’adhérent :**

* Il doit être à jour de sa cotisation pour être licencié et participer aux entraînements et aux compétitions. Des facilités de paiement sont consenties pour permettre à tout à chacun de pouvoir adhérer au BEC Handball.
* Il doit respecter les personnes qu’il côtoie dans le cadre de sa pratique : Partenaires, entraineurs, dirigeants, arbitres, adversaires, public…
* Il s’engage à respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entrainements, les compétitions et les diverses manifestations : gymnases, vestiaires, siège du club, etc. à domicile comme à l’extérieur.

**Le joueur**

* Il s’engage à être assidu aux entraînements et aux matchs. En cas d’absence, il est tenu de prévenir son entraîneur. Si elle n’est pas justifiée l’entraîneur pourra décider de la non-participation du joueur au match. En cas d’absences répétées et non justifiées, le Bureau Directeur du BEC handball, se réserve le droit d’exclure le joueur concerné.
* Il s’engage à participer à toutes les compétitions auxquelles son équipe est inscrite. Il doit être présent aux matchs lorsqu’il est convoqué par son entraîneur : à domicile comme à l’extérieur, le samedi comme le dimanche.
* Il s’engage à respecter les horaires d’entraînements, des convocations de matchs ainsi que les lieux de rendez-vous.
* Le port d’une tenue de sport est obligatoire pour l’entraînement : chaussures de sport, survêtement, short, maillot.
* Pour les matchs, tous les joueurs doivent porter le maillot et le short fourni par le club. A l’issue de chaque rencontre, le joueur restitue son maillot et son short. Le sac d’équipements sales est confié à un joueur, à tour de rôle, pour en assurer le lavage.
* Chaque joueur, à partir de la catégorie -13 ans, sera amené à arbitrer, à tenir la table de marque lors des matchs à domicile.

**L’entraîneur**

* Il s’engage à être présent à tous les entraînements et les matchs, en cas d’empêchement, il doit prévenir préalablement le Responsable Sportif afin de pouvoir effectuer le remplacement.
* Il s’engage à être présent environ 20’ avant le début des entraînements afin d’assurer l’accueil des joueurs.
* Il doit, comme les joueurs, porter une tenue de sport correcte.  
  Il ne doit pas faire de différence entre les joueurs ; il doit être autoritaire tout en restant compréhensif ; il doit être de bonne humeur : ne pas oublier que le handball est d’abord un jeu.
* Il doit avoir préparé sa séance d’entraînement, apporter ses notes. Il doit mettre en place des exercices adaptés au niveau des joueurs et apporter les régulations nécessaires à la réussite des joueurs.
* Lors des matchs, il doit à avoir une attitude positive : respect des arbitres, des adversaires, des personnes en charge de la table de marque et du public.

**Les parents**

* Vous devez vous assurer de la présence de l’entraîneur à l’arrivée votre enfant sur les lieux d’entraînement, de rendez-vous pour les matchs et être présents à la fin de l’entraînement, les enfants ne dépendent de l’entraîneur que pour la durée de la séance.
* Vous devez répondre aux convocations de l’entraîneur et du Bureau Directeur. En cas d’absence, prévenez préalablement l’entraineur de votre enfant.
* Pour organiser les déplacements, lors des matches à l’extérieur, il vous sera demandé votre participation pour accompagner l’équipe de votre enfant. Vous bénéficierez de la couverture Responsabilité Civile de l’assurance du club quand vous utilisez votre véhicule pour transporter des adhérents.
* Vous serez sollicité pour le lavage du jeu de maillot de l’équipe de votre enfant. Celui-ci devant être assuré à tour de rôle par les familles.

**Discipline**

La Commission de Discipline, interne au club, décide des mesures à prendre à l’encontre d’un joueur disqualifié directement par un arbitre : carton rouge direct avec rapport d’arbitre. Dans tous les cas, sauf action de jeu, le joueur sera automatiquement suspendu par le club jusqu’à la notification de l’instance fédérale en charge du dossier. Si cette décision est assortie d’une amende financière, elle sera à la charge du joueur ou de ses parents s’il est mineur.

En cas de manquement grave à cette charte, le Bureau directeur pourra adopter des sanctions adaptées allant de la réparation de la faute jusqu’à la radiation du club en passant par l’avertissement ou la suspension.

Se licencier au BEC Handball, c’est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le Code du Sportif.

CODE DU SPORTIF

Association Française pour un sport sans violence et pour le fairplay (AFSVFP)

Tout sportif s’engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu

2. Respecter les décisions de l’arbitre

3. Respecter ses adversaires et ses partenaires

4. Refuser toute forme de violence et de tricherie

5. Être maître de soi en toutes circonstances

6. Être loyal dans le sport et dans la vie

7. Être exemplaire, généreux et tolérant.

|  |  |
| --- | --- |
| Je m’engage à respecter la Charte du BEC Handball  et le code du sportif  Signature du Licencié | Signature des parents si le licencié est mineur |

Cette fiche d’inscription doit être remplie, signée et renvoyée par mail au secrétariat.

La licence ne sera effective qu’à réception de la cotisation de la licence.